



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023-25

Séance du 12/10/2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre, à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal de la commune d'Etainhus, légalement convoqués se sont réunis à la Mairie d'Etainhus, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Rémi MALO, le Maire,

Etaient présents : Rémi MALO, Dominique CAPRON, Nadège FRANCOIS, Bérénice GAND, Didier SANSON, Maryline MAUPAIX, Véronique MOREL, Caroline TOUTAIN, Julien MERVILLE, Fabien LEROY et Lucie GOULET, formant la majorité des membres en exercice,

Absents excusés : Jean-Pierre BANCTEL (pouvoir Dominique CAPRON)
Sophie COMONT (pouvoir Bérénice GAND)

Absents : Cyrille GUILLEMARD, Christophe RECHER

Secrétaire de séance : Véronique MOREL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217602507-20231012-2023-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2023

Publication : 09/11/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 11

Absent(s) : 4

Pouvoir(s) : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention(s) : 0

MAISON POUR TOUS (M.P.T) CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DES EQUIPEMENTS SPORTIFS PARTICIPATION FINANCIERE

Date de convocation

05/10/2023

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 30 août 2018 concernant la mise à disposition du gymnase à la MPT pour l'activité tir à l'arc, ainsi que la délibération du 26 novembre 2018 (n°2018-32) fixant une participation financière à hauteur de 5 € par heure d'occupation du gymnase.

L'association fournit à la mairie un planning prévisionnelle d'occupation de celle-ci par année scolaire et nous fournit le total des heures réelles pour le paiement.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'augmenter le tarif de 1 € soit 6 € par heure d'occupation

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,

Rémi MALO